

**Site natura 2000 FR5300059 SIC**  
**“Pointe du Talud, étangs du Loc’h et de Lannédec”**

Natura2000

**Réunion du groupe de travail n° 8 :**  
**“Propositions d’actions pour une gestion durable des habitats et des espèces d’intérêt communautaire : communication”**



**1. Informations et messages à diffuser**

**2. Publics visés**

**3. Actions de communication déjà réalisées**

**4. Améliorations à apporter**

**5. Mesures envisageables**

# Information à diffuser messages à faire passer

- Réglementation : espaces, espèces protégés, activités autorisées et interdites
- Faune, flore et fonctionnement des écosystèmes, richesse des milieux naturels, valeur patrimoniale et paysagère
- Impacts des activités sur les milieux, précautions à prendre , codes de bonne conduite
- Explication des programmes d'actions et des aménagements (objectifs, choix de gestions, réalisations, résultats attendus...)



## Publics visés

- Grand public : touristes, activités de loisirs, enfants
- Gestionnaires : agents des collectivités...
- Elus locaux
- Acteurs économiques : hôtelleries, agriculteurs, Golf, Kaolin, jardineries



## Actions de communication déjà réalisées

- Cartes d'itinéraires piétons et vélos
- Carte de présentation générale des communes
- Panneaux d'informations (Conservatoire du littoral, Conseil Général, Communes, Cap l'Orient, Fédération de Chasse du Morbihan, sécurité routière) : sécurité, préconisations, réglementations, écosystèmes...
- Signalétique
- Table d'orientation
- Sentier d'interprétation
- Observatoires
- Gardes natures
- Programme d'éducation à l'environnement SeauS littoral
- Sortie Découverte de la Nature
- Projet « Un enfants, un arbre »



## Amélioration à apporter à l’existant

- Manque d’information sur la procédure Natura 2000
- Information sur la réglementation dispersée, peu homogène et absente sur certains secteurs
- Manque d’information sur les milieux littoraux (dunes, landes et falaises)
- Manque d’explication Grand Public sur la fragilité des milieux, les précautions à prendre, le code de bonne conduite
- Manque de moyen humain sur le terrain
- Manque structuration et d’homogénéisation de la signalétique, des panneaux et des documents d’information

**→ nécessité de mettre en place un plan de communication**



## Actions envisageables

- Maintien de l'existant avec quelques adaptations
- Information sur la procédure Natura 2000
- Favoriser la responsabilisation des différents acteurs



# Information sur la procédure Natura 2000

- *Page Internet commune aux sites de Cap l'Orient et des communes de Guidel et Ploemeur*
- *Classeur de liaison en mairies*
- *Conférences sur Natura 2000*
- *Articles dans la presse locale, dans les nouvelles de Cap l'Orient et dans les bulletins municipaux*
- *Réalisation d'un documents de synthèse sur la procédure Natura 2000*
- *Intervention dans les services urbanisme, espaces naturels et espaces verts*
- *Intégrer les données sur Natura 2000 dans les documents d'urbanisme*



# Favoriser la responsabilité des différents acteurs

- ***Gestion des flux***
  - Définition des secteurs accessibles au public et des secteurs à préserver de la fréquentation (degré de sensibilité)
  - Plan de circulation
- ***Signalétique et jalonnement***
  - Charte de signalétique entre les différents gestionnaires
  - Objectifs : marquage du territoire, directionnels, rappel de la réglementation
  - Bornes directionnels avec pictogrammes le plus discrètes possibles



# Favoriser la responsabilité des différents acteurs

- ***Panneau de présentation de la richesse des milieux naturels sur le site (exemple Cap Fréhel)***

- Informations générales sur le site
- Rappel de la réglementation et de la localisation en site Natura 2000
- Présentation des milieux naturels, des espèces animales et végétales et du fonctionnement des écosystèmes, cartes des habitats
- Fragilité des milieux naturels et recommandations

- ***Guide de découverte et/ou panneau d'expositions sur les habitats et les espèces d'intérêts communautaire***

- Habitats, espèces d'intérêt européen et autres
- Menaces
- Mesures de gestion
- Code de bonnes conduite sur les milieux naturels, guide du parfait promeneur
- Autres plaquettes thématiques en fonction des besoins : plantes envahissantes, laisse de mer



# Favoriser la responsabilité des différents acteurs

- ***Sortie Nature***
  - Création d'une plaquette support pour ces sorties
  - Définition des préconisations à prendre lors de la sortie d'un groupe sur les milieux naturels, itinéraires à respecter.
  - Dans le cadre du programme SeauS littoral faire des sorties de sensibilisation sur Natura 2000 et les milieux naturels
  
- ***Plaquette d'information sur le programme de réhabilitation du littoral***
  - Présentation succincte des milieux naturels littoraux, de la richesse patrimoniale et des codes de bonnes conduites
  - Objectifs du programme de réhabilitation
  - Actions réalisées
  - Orientation des visiteurs



# Favoriser la responsabilité des différents acteurs

- ***Gardes nature***
  - Élargissement de leur compétence en sensibilisation des usagers sur le site, veille au respect de la réglementation, animations nature
  - Augmentation des moyens humains ?
- ***Former les équipes de gestion***
  - Formation à la gestion des habitats d'intérêt communautaire par la visite d'autres sites exemplaires
  - Formation à la palette végétale à utiliser en espaces verts pour favoriser la biodiversité
- ***Informers individuellement les acteurs économiques dont l'activité permet d'avoir un impact important sur l'environnement***
- ***Conférence de vulgarisation des résultats des études menées sur le site***
- ***Maison de site ?***



**Site natura 2000 FR5300059 SIC  
“Pointe du Talud, étangs du Loc’h et de Lannédec”**

Natura 2000

**Amendement de ces propositions  
par les membres des groupes de  
travail et par des spécialistes**

**Validation par les élus**



